

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 29 (1903)
Heft: 8

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

voir avant tout à l'amortissement de l'ensemble de leur capital de construction, et comme de plus grands frais de construction entraînent forcément des amortissements plus onéreux, c'est le total de la dépense, et non pas seulement l'amortissement grevant le compte d'exploitation qui doit indiquer s'il convient de procéder au remplacement ou au renforcement.

Si l'on veut maintenir le tablier actuel, on ne peut que conserver le type Pauli pour le pont neuf. Or la dépense serait :
 Coût du renforcement Fr. 315 000
 Coût du remplacement par un pont neuf 270 000

Le pont neuf pour la seconde voie coûterait 300 000 fr. En se basant sur ces chiffres, on trouve que les sommes totales à amortir seraient :

Dans le cas du renforcement Fr. 997 000
 et dans le cas du remplacement par un pont neuf 937 000

Déférence en faveur du remplacement Fr. 60 000

D'autre part, dès qu'il est question de faire tous les deux tabliers neufs, on en vient, pour des motifs d'ordre financier, à faire complètement abstraction du type Pauli, car les autres types coûtent moins cher, et les différences trouvées grandissent encore.

L'étude d'un troisième projet a démontré en effet qu'un pont à poutres principales semi-paraboliques coûterait 230 000 francs, soit 40 000 fr. de moins qu'un pont Pauli; la différence à l'avantage du remplacement s'élève alors à :

Fr. 315 000 — 230 000 = 85 000.

Et si l'on prévoit deux ponts semi-paraboliques (pl. 5), le coût total (avec pont de service pour le montage) s'élève à 590 000 fr., et le total des sommes à amortir atteint 867 000 fr.

La différence entre les ponts semi-paraboliques et les ponts Pauli est alors de 70 000 fr., tandis qu'elle est de 130 000 fr. entre les ponts neufs semi-paraboliques et le renforcement; ce chiffre est assez considérable pour justifier le remplacement et, avec lui, l'abandon du système Pauli.

La construction d'un viaduc à double voie en maçonnerie, en remplacement du pont en fer, coûterait beaucoup plus cher, soit au moins 950 000 fr., sans tenir compte des frais occasionnés par les déplacements de voies que ces travaux entraînaient, ni de l'amortissement du pont actuel.

Concours pour le bâtiment d'Archives de Neuchâtel.

(Suite)¹.

Rapport du Jury.

Neuchâtel, le 12 mars 1903.

Monsieur Frédéric Soguel, conseiller d'Etat,
 Chef du Département des Travaux publics,
 au Château.

Monsieur le Conseiller d'Etat.

A la suite du concours d'esquisses, le Jury pour le bâtiment des Archives avait retenu, le 28 octobre 1902, pour prendre part au concours définitif restreint les cinq projets suivants :

1^o *Cachet rouge*; 2^o « *RCN* »; 3^o « *15 /X/ 1902* »; 4^o *Croix fédérale*; 5^o « *Akropolis* ».

Aux termes du programme du concours définitif, les auteurs de ces cinq esquisses avaient à faire parvenir leurs projets définitifs au Département des Travaux publics à Neuchâtel avant le 28 février 1903 à 6 heures du soir. Quatre projets seu-

lement ont été reçus. L'auteur du projet « *15 /X/ 1902* » — ainsi que son mandataire nous l'a fait savoir par télégramme — n'a pas pris part au concours définitif pour une cause que nous ignorons. Le Jury, tout en regrettant que le *parti* qu'avait adopté l'auteur de l'esquisse « *15 /X/ 1902* » ne soit pas représenté dans le concours définitif, a étudié les quatre projets reçus.

Disons d'emblée que le concours définitif n'a pas donné de résultats bien satisfaisants et qu'aucun des projets présentés ne peut être recommandé tel quel pour l'exécution. Les uns comme les autres exigeraient des modifications, légères peut-être pour les plans de distribution intérieure, plus considérables pour les façades. MM. les concurrents ont tenu compte en partie des observations du Jury telles qu'on peut les lire dans le rapport du 17 novembre : les plans des esquisses ont été notablement améliorés. Malheureusement, à une exception près, on n'en peut pas dire autant des façades.

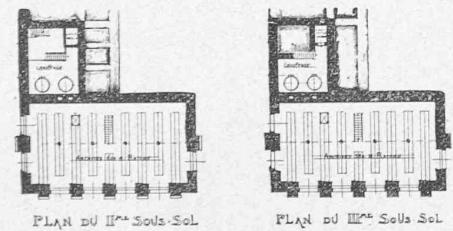
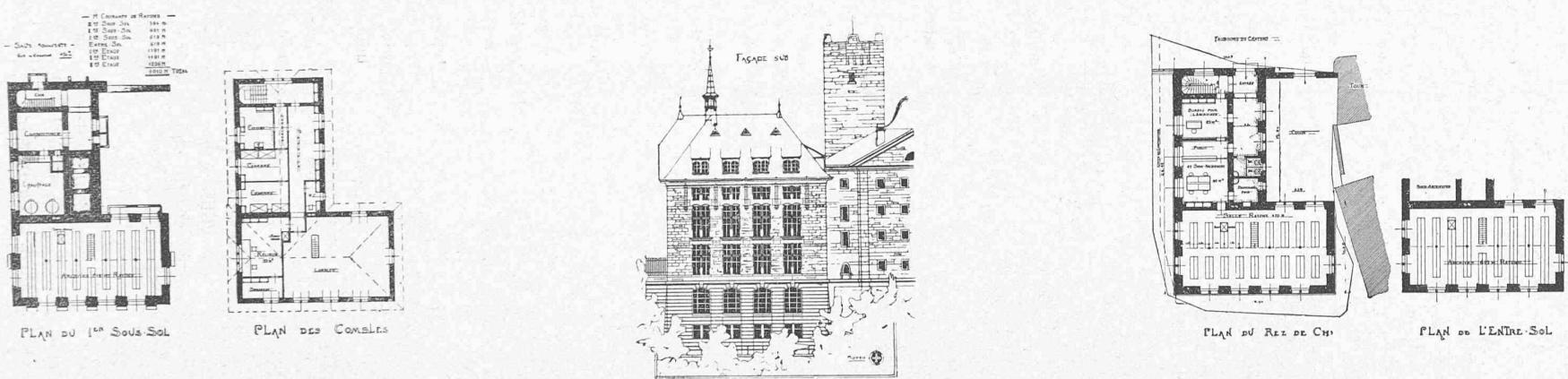
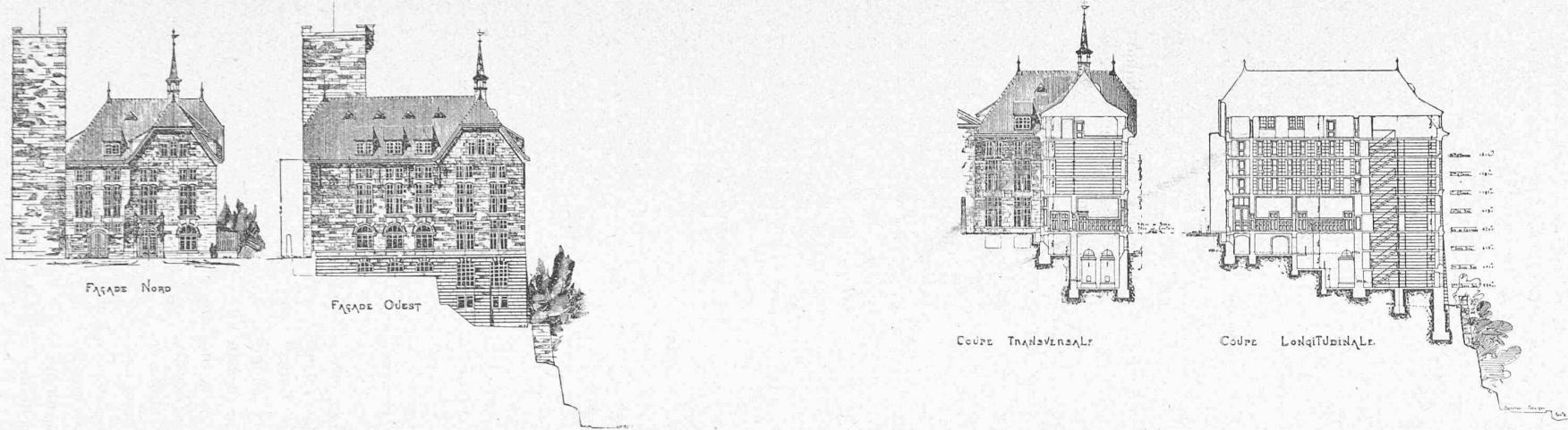
Le projet étudié avec le plus de soin, tant comme plan que comme façades, est « *Cachet rouge* ». Les auteurs de ce projet, comme ils le disent eux-mêmes dans leur Mémoire explicatif, « se sont attachés à étudier un édifice dont le plan et la silhouette se reliaient heureusement au mas d'anciens bâtiments, de façon à conserver le caractère pittoresque du site des Prisons, tel que des échappées le laissent apercevoir, soit de la place Pury, soit du quai du Mont-Blanc. » Ils y ont réussi en grande partie. La Tour des Prisons est complètement dégagée et le bâtiment principal des Archives est séparé des prisons par une échancrure qui allège la silhouette. Les façades Nord et Sud sont bonnes. Le pignon sur le bâtiment réservé à l'administration ne nous semble pas heureux, de même que les deux arcs indiqués dans la partie supérieure de la façade Sud. La façade Ouest est un rectangle d'aspect un peu massif et monotone qu'il serait possible d'alléger et de vivifier en modifiant quelque peu la disposition des fenêtres. La hauteur du bâtiment pourrait encore être un peu abaissée. Quant au plan, l'auteur n'est pas arrivé à loger sur le même étage les bureaux des sous-archivistes et du public et le bureau de l'archiviste. En outre, le bureau de l'archiviste est en quelque sorte isolé, sans communication directe avec les salles de dépôt : pour mettre la main sur un dossier, l'archiviste aurait à faire l'ascension d'un étage et à traverser la salle du public ! Il serait facile d'ailleurs de remédier à ce défaut. L'éclairage de la partie centrale du dépôt laisse encore un peu à désirer.

L'escalier, très heureusement disposé, qui relie le Faubourg du Château à l'Evole, ne pourrait être exécuté qu'après entente avec le voisin.

Ce projet, malgré quelques défauts, est consciencieusement étudié et habilement rendu. Aussi a-t-il été classé n° 1 par le Jury.

L'auteur du projet « *Akropolis* » a étudié la variante de l'esquisse. C'est un *parti* excellent où l'administration, séparée du bâtiment des Archives, est placée au Sud. L'entrée des bureaux serait peut-être un peu éloignée de la rue du Château ; par contre, ces bureaux seraient en bonne place, bien éclairés, sur un seul et même étage. L'auteur n'a pas assez tenu compte des remarques du Jury : il eut mieux fait de supprimer tout à fait, dans les dépôts, les couloirs inutiles et l'escalier de sûreté. L'annexe de l'administration, placée au Sud, est divisée extérieurement en deux petits corps de bâtiments. L'idée est heureuse et méritait d'être mieux étudiée. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas su en tirer un parti satisfaisant, surtout pour les façades. La tour des prisons est trop élevée de 2^m,50.

¹ Voir N° du 10 avril 1903, page 106.



CONCOURS POUR LE BATIMENT D'ARCHIVES
DE NEUCHATEL

III^{me} PRIX. — Projet « Croix fédérale : octobre 1902 ».

MM. E. FREY et H. GEISSLER, architectes, à Paris.

L'auteur du projet « RCN » a très sensiblement amélioré son esquisse, quant aux plans de distribution intérieure. Ces plans sont très clairs et pratiques ; l'escalier principal est plus simple, l'administration mieux logée. Les façades, au contraire, valaient mieux dans l'esquisse : la partie cintrée, rue du Château, est exagérée ; en outre, l'auteur du projet a cru devoir supprimer un étage dans le sous-sol pour l'ajouter au-dessus de la corniche, ce qui est une erreur. Les grandes ouvertures des fenêtres au Nord sont hors d'échelle.

Le Jury a classé les deux projets « Akropolis » et « RCN » ex-æquo n° 2.

Le projet « Croix fédérale : octobre 1902 » comprend deux ailes de bâtiment : aile Sud et aile Nord ; l'administration est placée dans l'aile Nord, à l'Ouest. Le plan est moins clair et moins commode que celui des projets précédents. Quant aux façades, elles sont banales et le bâtiment est beaucoup trop élevé. La silhouette des toits, qui montent plus haut que le bâtiment des prisons, est franchement malheureuse. Le clocheton est inutile. Ce projet a été classé n° 3.

Le Jury avait une somme de 3500 fr. à répartir entre les quatre projets. Il l'a fait de la manière suivante :

1 ^o Cachet rouge	Fr. 1200
2 ^o ex-æquo « Akropolis »	800
2 ^o ex-æquo « RCN »	800
3 ^o Croix fédérale	700
Total	Fr. 3500

Cela fait, le Jury a ouvert les quatre plis qui accompagnaient les projets définitifs.

Le projet « Cachet rouge » a pour auteurs MM. A. Dufour et H. Baudin, architectes, à Genève.

Le projet « Akropolis » a pour auteur M. Albert Hauser, architecte, à Bienne.

Le projet « RCN » a pour auteur M. Robert Leitner, architecte, à Bâle.

Le projet « Croix fédérale : octobre 1902 » a pour auteurs MM. Emile Frey et H. Geissler, architectes, à Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, l'assurance de notre haute considération.

L. CHATELAIN. LOUIS PERRIER. ARTHUR PIAGET.
ALBERT NÆF. ED. VISCHER.

Ce rapport ne nous ayant pas été communiqué à temps, nous le reproduisons ici tel qu'il a été publié dans la *Schweizerische Bauzeitung* (Réd.).

VI^e Congrès international des Architectes.

Un congrès d'architectes n'est point chose nouvelle ; plus nouvelle par exemple est l'idée de l'avoir placé en Espagne. C'est Madrid même, Madrid au grand nom historique, qui convoque les architectes du monde entier à tenir assises dans ses vieux murs en avril 1904.

Parmi les confrères, il y en a beaucoup qui n'aiment pas les congrès ; ça c'est leur droit ; ils voient la chose en grincheux, en utilitaires immédiats, contestant leur utilité à ces grandes réunions, disant qu'on n'applique jamais rien de ce qui s'y discute et qu'on vote toujours sur un terrain vague et surtout platonique ; encore une fois c'est leur droit de voir la chose ainsi, ne discutons pas et adressons-nous aux gens de bonne humeur, car il y en a heureusement encore beaucoup chez nous.

— En agissant ainsi, nous entrions absolument dans les vues de ceux qui organisent des congrès ; eux, très malins, savent parfaitement à quoi s'en tenir sur ce qui se passe dans le fond de la pensée de ceux qui répondent à leur appel, aussi commencent-

ils par placer leur congrès dans des villes et des pays où l'ordre du jour des séances austères, bournées de communications, est assaillié de courses charmantes, d'excursions, disons de pèlerinages dans des lieux à jamais célèbres et consacrés, dont les noms seuls font jaillir un monde de merveilleux souvenirs. Et voyez tout ce qu'évoque, à lui seul, le nom magique d'Espagne ! Voir Madrid, Tolède, Alcalà, Guadalajara ! Saluer Vélezquez chez lui !

Oui, plus d'un parmi ceux qui se seront décidés à assister à ce sixième congrès d'architectes, plus d'un devra très certainement sa résolution à l'idée entièrement séduisante de voir une terre classique où se pressent les grands souvenirs, où se réchauffent les sains enthousiasmes pour tout ce qui est beau et grand ; il est permis de le dire et de l'avouer, et ceux qui en sont là restent souvent mieux préparés que bien d'autres pour assister à de longues séances de délibérations même sous l'exquis soleil du printemps espagnol ; le sacrifice qu'on demandera d'eux ne dépassera point, du reste, leurs forces et ils en seront splendidelement récompensés.

P. B.

Le Congrès durera du 6 au 13 avril 1904 ; le 6 au matin aura lieu la session préparatoire et dans l'après-midi du 13 celle de clôture. Il y aura sessions les 6, 7, 9, 11, 13 du dit mois, au cours desquelles on discutera les thèmes suivants choisis et approuvés par la Commission centrale d'organisation et de propagande :

- 1^o De l'Art Moderne dans les œuvres de l'Architecture.
- 2^o De la conservation et de la restauration des monuments de l'Architecture (Monuments de style).
- 3^o Du caractère et de la portée que doivent avoir les études scientifiques de l'enseignement général de l'Architecture.
- 4^o De l'influence des procédés modernes de la construction sur la forme artistique.
- 5^o De la propriété artistique sur les œuvres de l'Architecture.
- 6^o De l'instruction à donner aux ouvriers des constructions architecturales.
- 7^o De l'influence des règlements administratifs sur l'Architecture contemporaine.
- 8^o De l'expropriation forcée des œuvres architecturales.
- 9^o L'intervention de l'architecte, comme arbitre, pour régler les rapports entre les patrons et les ouvriers, et la solution des conflits résultants de ces rapports est-elle convenable ?

Toutes ces questions présentent un grand intérêt international : les unes sont nouvelles et les autres, telles que les 2^o, 5^o, 7^o, dont la discussion est restée inachevée lors du Ve congrès, ont été recommandées par le Comité permanent international.

Tout mémoire ou tout travail relatif aux thèmes exposés ou sur toute autre question, qui sera présenté par MM. les membres du Congrès, travaux reçus toujours avec remerciements par la Commission, devront être envoyés sous pli recommandé et adressés à M. le Secrétaire du VI^e Congrès international aux bureaux du Congrès, installés à l'*Academia de Bellas Artes de San Fernando, Calle Alcalà, II, Madrid*, avant le 30 septembre de l'année courante.

Les communications devront être rédigées soit en français soit en espagnol, mais chaque membre du Congrès pourra pour la discussion employer sa langue natale.

Le programme du Congrès comprend aussi :

Une excursion à Tolède et une autre à Alcalà et Guadalajara. Visites aux Musées et aux monuments publics. Un banquet d'adieu le 13 avril.